

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 40/1954 :**

Convention de mise à disposition et d'utilisation des courts de tennis municipaux

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

**ABSENTS :**

MM. BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.



**David LORION**

**Affaire n°40/1954 : Convention de mise à disposition et d'utilisation des courts de tennis municipaux.**

*Sports - Direction Générale des Services à la Population*

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la liquidation du Club de Tennis (AMTSP), une nouvelle association sportive a été créée depuis peu et intitulée « Tennis Club de Casabona » Aussi, pour la continuité du développement des activités principales, il y a lieu de mettre en place une nouvelle convention pour l'utilisation des courts de tennis municipaux de Casabona.

Considérant les projets associatifs et sportifs de cette nouvelle association, qui développent la pratique du tennis par le biais d'une école de tennis, le tennis de compétition, le tennis amateur, le tennis cité, le para tennis, le tennis adapté, le tennis solidaire, le tennis santé et l'organisation de diverses manifestations, il y a lieu de les autoriser à utiliser les équipements en question à titre gratuit.

Considérant que l'utilisation des courts de tennis se passe en dehors des heures d'ouverture aux établissements scolaires et autres organismes pratiquant une activité physique et sportive et que la gestion et l'organisation des entraînements, des compétitions et des manifestations sont sous l'entière responsabilité de l'association sous l'égide de la Ligue Réunionnaise de Tennis, il convient donc de définir les modalités d'occupation des courts de tennis du complexe sportif de Casabona.

Un planning d'utilisation des courts de tennis sera établi en relation avec l'association bénéficiaire et sera annexée à la convention.

Vu l'exposé des motifs :

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER, le principe d'occupation des courts de tennis municipaux à titre gratuit à l'association citée ci-dessus**
- **D'ADOPTER, la convention d'utilisation des courts de tennis municipaux**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

